

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mardi 7 décembre 2021 s'est réuni à distance en visioconférence via ZOOM sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 41

Quorum atteint

Votes pour : 41
contre : 0
abstentions : 0

Délégués titulaires présents : 28

(avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (8)

Michel Claude ABADIE - Jean-Claude DOUGNAC
Philippe GIMENEZ - Raymond JOUBE
Marie Christine LLORENS - Maryse MOURLAN
Brigitte SEGARD - Daniel WEISSBERG

CC Cœur et Coteaux du Comminges (9)

Claire VOUGNY - Julien LACROIX - Philippe BRILAUD
Céline LAURENTIES-BARRERE
Jean-Claude DURROUX (*n'a pas pris part au vote, arrivée tardive*) - Lionel WELTER - Jean Yves DUCLOS
Michel DE GAULEJAC - Emilie SUBRA
Pierre SAFFORCADA

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (10)

Alain PUENTE - Bernard PRINCE - Michel LADEVEZE
Philippe CRAMPE - Eric AZEMAR - Patrick SAULNERON
Bernard DUMAIL - Jean Pierre REBONATO
Dominique BERRE - Gérard BRILLET
John PALACIN (*n'a pas pris part au vote, départ*)

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat

Raymond NOMDEDEU

CC Cœur et Coteaux du Comminges

Magali GASTO OUSTRIC - Alain FRECHOU
Jean FERRERE - Gilbert SIOUTAC - Laure VIGNEAUX
Alain BOUBBE - Elisabeth ROUEDE
Marie Hélène FONTANEAU

Délégués titulaires présents ayant procuration : 1

CC Cagire Garonne Salat

Jean-Claude DOUGNAC pouvoir de Laure VIGNEAUX

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 12

CC Cagire Garonne Salat (3)

Henri GOIZET - Claudette ARJO - Frédéric LAVAIL

CC Cœur et Coteaux du Comminges (6)

Michel AUBERDIAC - Monique REY - Marie NADALET
Annabelle FAUVERNIER - Sébastien DAVAND
Bernard FABARON

CC Pyrénées Haut-Garonnaises (3)

Patrick LAGLEIZE - André FILLASTRE - Serge COLLA



Délibération n°2021-04-16

**Convention d'ouverture des droits SIG à l'association de préfiguration du Parc Naturel
Régional Comminges Barousse Pyrénées**

Vu la délibération n°2018-02-07 adoptée par le comité syndical lors de sa séance du 03 avril 2018 sur l'approbation de la mise en place d'un SIG mutualisé à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées,

Vu l'avis favorable du bureau syndical lors de sa séance du 29 septembre 2021.

Monsieur le Président rappelle que ce projet initié en 2018 rassemble les 3 communautés de communes du Comminges et le Pays Comminges Pyrénées, pour mutualiser un outil SIG au sein des services.

Depuis 2021, le SIG est rentré dans sa phase de fonctionnement. La gouvernance de l'outil, les règles d'utilisation de la plateforme, et de partage des coûts, ont été définies à travers une convention de partenariat qui a pris effet au 01 janvier 2021, pour une durée de 3 ans.

Dans le cadre d'un des COTECH animé par le Pays Comminges Pyrénées comme prévu dans la convention, l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées a fait la demande d'ouverture des droits d'accès au logiciel au titre de ses missions d'intérêts publics. Le bureau syndical du Pays Comminges Pyrénées s'est positionné favorablement par rapport à cette demande.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,



DECIDE

Article 1

d'approuver l'ouverture des droits d'accès au logiciel à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées ;

Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à l'ouverture des droits au Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées,

Article 3

d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **17 DEC. 2021**
Et publication, affichage ou notification le : **17 DEC. 2021**